

SASOUN EN ENQUÊTE PARLEMENTAIRE INITIÉE PAR LE MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE FRANCIS DE PRESSENSÉ ET ADRESSÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES THÉOPHILE DELCASSÉ (9 JUIN 1904)

ՍԱՍՈՒՆԸ ՖՐԱՆՍԻԱՅԻ ԱԶԳԱՅԻՆ ԺՈՂՈՎԻ ՊԱՏԳԱՄԱՎՈՐՆԵՐԻ ՊԱԼԱՏԻ ԱՆԴԱՄ ՖՐԱՆՍԻՍ ԴԸ ՊՐԵՍՍԱՆՍԵԻ ՀԱՐՑՄԱՆ ՄԵՋ՝ ՈՒՂՂՎԱԾ ԱՐՏԱՔԻՆ ԳՈՐԾԵՐԻ ՆԱԽԱՐԱՐ ԹԵՈՖԻԼ ԴԵԼՎԱՍՍԵԻՆ (1904 Թ. 9-Ը ՀՈՒՆԻՍԻ)

САСУН В ЗАПРОСЕ ЧЛЕНА ПАЛАТЫ ДЕПУТАТОВ НАЦИОНАЛЬНОГО СОБРАНИЯ ФРАНЦИИ ФРАНСИСА ДЕ ПРЕССАНСЕ МИНИСТРУ ИНОСТРАННЫХ ДЕЛ ТЕОФИЛЮ ДЕЛЬКАССЕ (9 ИЮНЯ 1904 Г.)

Sasoun, où 55.000 à 60.000 Arméniens constituaient la majorité absolue, fut divisé par les autorités ottomanes en quatre districts: Bitlis, Genj, Mouch, Sgherd. Malgré cela, cette Région maintenu un gouvernement interne unifié dans les sous-districts et les communautés rurales, assuré par une fédération de familles princières dont leurs forces armées combinées comptaient entre 4.000 et 4.500 personnes. Des confédérations arméno-kurdes ou arméno-yézides ont été créées dans certaines zones. Et bien qu'à la fin du XIXe siècle l'empire ait largement utilisé les tribus de garde pénétrant du sud, l'autodéfense de 1894 et 1904 ne put être réprimée que par les forces de l'armée régulière et de la cavalerie kurde, les hamidiés, créé spécialement à ce but. Les forces arméniennes ne restèrent que dans le Haut Sasoun, où elles livrèrent une bataille résolue en mars – août 1904 contre une armée régulière forte de 30.000 askers. L'hiver 1915/16 apporta non seulement une famine terrible et un froid dans tout ce pays, mais aussi une chasse à la population qui devint une nationalité indésirable à cause de son autochtonie. Ce seulement la conquête de Mouch par l'armée russe, particulièrement par son détachement de T. Nazarbekian le 15 février 1916, qui a donné la possibilité aux 11 mille Sasountsi de descendre à Taron et d'atteindre l'Arménie orientale (Kévorkian R. et Paboujian P. 1992, Les Arméniens dans l'Empire Ottoman a la veille de Génocide, Paris, 477–490; Kévorkian R. 2001, The Armenian Population of Sassoun and the Demographic Consequences of the 1894 Massacres, The Armenian Review, N 1–2, 42–43; Բաղդասյան Գ. 2017, Արևմտյան Հայաստանի պատմաժողովրդագրական նկարագիրը եղեռնի նախօրեին ՎԷՄ, N 2, I–XLVII).

La lutte de Sasountsis «pour le droit à la vie, ... sécurité et de liberté», contre son «extermination, déracinement» par le gouvernement ottoman qui s'est déroulée du 5 février au 27 mai (calendrier grégorien) puis jusqu'au 18 juillet 1904, a eu certaines caractéristiques importantes. Elles commencèrent le 11 mai 1895, lorsque les ambassadeurs de Grande-Bretagne, de France et de Russie P. Currie, P. Cambon et

A. Nelidov respectivement, présentèrent un mémorandum au sultan Abdul Hamid II exigeant des réformes. Dans ce document l'Arménie occidentale était perçue comme une entité administrative. Les réformes prévoient une administration nationale et une gendarmerie, ainsi qu'une représentation devant les tribunaux pour la majorité ethnique locale. Ces mesures devaient rationaliser le système fiscal et sa collecte, garantir la sécurité fondamentale de la vie et des biens, aussi que la liberté des transports intérieurs, le droit à la légitime défense, l'accès aux tribunaux, les voyages à l'étranger, le rapatriement des réfugiés et la restitution des biens saisis.

Dans son iradé (décret) du 29 octobre 1895 le sultan accepta ces impératifs. En fait, sa tâche était de saboter et de déplacer la majorité arménienne de sa terre natale. Même le massacre de plus de 300 000 personnes entre 1894 et 1896 fut perpétré par l'armée régulière et les troupes cibles hamidiées. En 1904 l'armée a entrepris une deuxième campagne dans Sasoun, commençant son blocus puis lançant une attaque massive par 12.000 askers, 5.000 hamidiés, de nombreuses bandes et 18 canons (Correspondence Respecting the Asiatic Provinces of Turkey, Presented to Both Houses of Parliament October 1904, London, 20). Réagissant aux événements, le Catholicos Mkrtich I Khrimian écrivit une lettre le 30 mai et envoya une délégation avec celle-ci en Europe et aux États-Unis. Il blâmait la passivité de Nicolas II et écrivit au tsar qu'il était prêt à retirer le trône de l'Église en dehors de l'Empire russe. Le 16 juillet, ses émissaires rencontrent le ministre des Affaires étrangères Delcassé et le président français É. Loubet. C'est le 10 août qu'ils s'entretiennent avec le secrétaire britannique aux Affaires étrangères Lansdowne et le 28 septembre ils sont reçus par le président américain T. Roosevelt (Վաւերագրեր Հայ եկեղեցու պատմութեան 2020, Գիրք ԻԲ, Մկրտիչ Ա Խրիմեան Կաթողիկոս Ամենայն Հայոց (1820–1892–1907), մաս Բ, Փաստաթղթերի ժողովածո (ըստ Հայաստանի ազգային արխիվի նյութերի), կազմ. Գ. Ավագյան, խմբ. Ա. Վիրաբյան, Էջմիածին, 559; Махмуриян Г., Захарян А. 2017, Армения в политических взглядах Теодора Рузвельта, Историко-филологический журнал, N 2, 32–45; Մախմուրյան Գ., Ջաքարյան Ա. 2025, Մկրտիչ Խրիմյանի 1904 թ. մայիսի 30-ի նամակները Ֆրանսիայի ու ԱՄՆ-ի նախագահներին՝ Արևմտյան Հայաստանում բարենորոգումների հիմնահարցի համատեքստում, Պատմաբանասիրական հանդես, N 1, 36–56). À ces temps la presse et le Parlement français soulevaient la question que la tyrannie dans l'Empire ottoman avait dépassé toutes les limites imaginables. L'armée ottomane a massacré 8.000 Arméniens à Sasoun, complètement détruisant et incendiant 25 villages. Dans de telles conditions, les Arméniens ont un droit légal non seulement à la défense: la haine impitoyable de la Porte les a logiquement conduits à lutter pour l'indépendance, comme cela s'est produit et se produira en Grèce, en Bulgarie et en partie en Macédoine. Il n'y avait pas d'autre issue face à une telle politique étatique de l'anéantissement menée par les Ottomanes.

Lors des auditions à la Chambre des députés du 9 juin 1904, initiées par le député Francis de Pressensé, le ministre des Affaires étrangères T. Delcassé fut

contraint d'admettre que la défense était entièrement justifiée et légitime. Le 28 septembre, le président américain T. Roosevelt s'exprime encore plus clairement sur la nécessité de s'armer. Il est impossible d'exiger que les gens se soumettent à un État qui les détruit, a reconnu Delcassé. L'attaque contre les Sasouniens était une réaction criminelle de l'Empire ottoman totalitaire qui ne voulait pas de l'instauration du capitalisme avec ses revendications du droit à la propriété privée et de l'égalité devant la loi. L'Empire ne souhaitait pas la sécurité et la prospérité à ses minorités, qui pouvaient se développer plus rapidement que la majorité au pouvoir. Étant donné que la légitime défense elle-même est décrite en détail et de manière adéquate dans les discours parlementaires, nous fournissons au lecteur le procès-verbal de la réunion. Le document se trouve au «Journal officiel de la République Française» et peut être consulté dans la Bibliothèque Nationale de France <https://gallica.bnf.fr/>.

Gyané Makhmourian
Գայանե Մախմուրյան
Gayane Makhmourian
Гаянэ Махмуриян

Institut d'histoire, Académie nationale des sciences, Arménie
Պատմության ինստիտուտ, Գիտությունների ազգային ակադեմիա, Հայաստան
Институт истории, Национальная академия наук, Армения

gayane.makhmourian@academhistory.am

DOI: 10.53548/0320-8117-2026.1-283

«Présidence de M. Henri Brisson

La séance est ouverte à deux heures

3. – Question.

M. le président. La parole est à M. Francis de Pressensé (30.09.1853 – 19.01.1914) pour adresser une question à M. le ministre des Affaires étrangères qui l'accepte.

M. Francis de Pressensé. Messieurs, j'avais fait part il-y a quelques jours à M. le ministre des Affaires étrangères de mon intention de lui poser, au sujet des graves événements qui se sont produits récemment au Sasoun et au (district dans le nord-ouest de la province de Bitlis, avec son centre à 80 km du lac Van, où sur 123,5 mille habitants 55,4 mille étaient arméniens; la ville de Mouch comptait 25.000 habitants, dont 9.000 arméniens, ainsi qu'une forteresse avec une garnison 3.000 hommes, 5 écoles pour hommes et 1 pour femmes, i compris L'école des traducteurs de 1850, 8 églises, à partir de, 800 boutiques, production de tabac, bijouterie, cordonnerie, forge, production de tapis, jardinage; voir: Հակոբյան Թ.Խ., Մելիք-Բախշյան Ստ.Տ., Բարսեղյան Հ.Խ. 1991, Հայաստանի և հարակից շրջանների տեղանունների բառարան, Երևան, հ. 3, 892–893) Mouch, en Arménie une

question qu'il a bien voulu accepter pour aujourd'hui.

La Chambre comprendra l'impatience que j'éprouve de porter à la tribune ces événements, quand elle saura qu'in ne s'agit pas d'une explosion accidentelle de barbarie ou de fanatisme, mais de l'exécution systématique d'un plan concerté, que, d'autre part, in ne s'agit pas de faits ou d'une série de faits isolés, mais de la répétition, de la reprise, de la recommencement du crime qui avait si profondément ému l'Europe, il y a dix ans.

Depuis que j'ai annoncé mon intention, j'ai été devancé au Parlement britannique; un membre éminent de la Chambre des communes, un ancien sous-secrétaire d'Etat au Foreign-Office, un professeur distingué, (auteur de notes de voyage «Transcaucasie et Ararat» (1877), fondateur de l'Association anglo-arménienne (1893), en 1916 créateur de la compilation gouvernementale de documents «Le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman, 1915–16», vice-président du Fonds du maire pour les réfugiés arméniens) M. James Bryce, a posé une question à ce sujet. Je ne retiendrai de la réponse qui lui a été faite par le sous-secrétaire d'Etat actuel au Foreign-Office, lord Percy (Henry Algernon George Percy (1871–1909), sous-secrétaire en 1902–1905), que le fait qu'il a reconnu qu'il avait, même d'après la version officiellement d'après la version officielle, vingt-cinq villages détruits dans le district de Sasoun, douze dans le district de Mouch et treize dans le district (au nord-ouest de la province de Bitliscomprenant le sous-district Sasoun, il comptait 66,2 mille habitants répartis dans 423 villages en 1891. Limitrophe des provinces d'Erzerum et Diarbekir. Le centre de district se trouve à 25 km à l'ouest de Mouch, était habité uniquement par des Arméniens; lors du massacre de 1895, 18 villages arméniens ont été islamisés de force (Հակոբյան Թ.Խ., Մելիք-Բախշյան Ստ.Տ., Բարսեղյան Հ.Խ. Հայաստանի և հարակից շրջանների տեղանունների բառարան, Երևան, 1986, հ. 1, 835–836) de Genj. Il me semble que c'est là déjà une confirmation suffisante à première vue des faits sur lesquels j'appelle votre attention.

Le Sasoun, vous vous en souvenez tous depuis les événements de 1894, est ce district montagneux qui se trouve dans le Taurus arménien près du lac Van, entre Mouch au Nord, Diarbékir au Sud et Van à l'Est. Il est habité par un mélange de populations arméniennes et kurdes.

Les Arméniens s'y trouvent depuis de longues années, on peut dire depuis des siècles, dans une situation tout à fait tragique. Ils sont comme entre les deux pierres d'une meule: d'une part l'oppression des autorités ottomanes, d'autre part l'anarchie féodale des chefs kurdes. Pendant quelque temps, les aghas ou chefs des tribus nomades ou sédentaires kurdes se sont contentés d'être des suzerains qui exigeaient de leurs vasseaux des prestations et des dîmes abusives et excessives, mais qui, du moins, étendaient sur eux l'espèce de protection dédaigneuse que le propriétaire d'un troupeau de moutons étend sur ses bêtes. Grâce à ce qu'on appelle les progrès de la civilisation en Orient, ils ont cessé d'être suzerains et ils sont devenus des brigands purs et simples; à l'heure actuelle ils exigent, des Arméniens, chaque année,

le paiement d'impôts de plus en plus lourds, en même temps que le fisc ottoman ne perd pas ses droits.

Sur cette population pauvre, agricole, celui-ci; ne prélève pas moins de treize impôts réguliers sans compter les impôts irréguliers. Je me contenterai de citer ici la contribution foncière de 5 p. 100, la dîme d'un septième ou un cinquième que l'on ne paye pas en nature, mais d'avance et en argent, l'impôt sur les moutons, qui sont la richesse principale des Arméniens; puis enfin la taxe militaire qui n'est pas moins de 12 fr. 50 par tête d'Arménien majeur.

C'est donc dans ce district que se sont produits, depuis le commencement de l'année, les faits sur lesquels je voudrais appeler l'attention de la Chambre. On disait depuis quelques mois à Constantinople qu'il se passait quelque chose de ce côté. On prétendait qu'une agitation révolutionnaire sévissait à Mouch et au Sasoun. On avait essayé de déterminer celui qui est le chef de la nationalité arménienne, le patriarche Ormanian, à intervenir pour plier, pour courber, en quelque sorte, ses ouailles à la volonté du sultan. Cette circonstance seule était déjà de nature à nous effrayer parce qu'elle rappelait absolument les préliminaires du crime de 1894.

Si l'on veut bien se remémorer les événements qui se sont passés à cette époque, on verra que la genèse est tout à fait identique à ce qui se passe à l'heure actuelle sous nos yeux.

Quelles que soient les difficultés, la lenteur avec lesquelles les nouvelles nous arrivent de ces régions, passent, filtrent en quelque sorte à travers les douanes et les postes ottomanes, nous avons reçu des lettres et des dépêches nous indiquant que la grande opération avait commencé dès le mois de février.

Dès cette date, un gros village, du district de Mouch, le village de Hounan (situé à 9 km à l'est de la ville de Mouch. Comptait 150 maisons et 1.200 habitants en 1880; en 1904 entièrement détruit, et en 1909 il ne restait plus que 83 maisons – Հակոբյան Թ.Խ., Մելիք-Բախշյան Ստ.Տ., Բարսեղյան Հ.Խ., Հայաստանի և հարակից շրջանների տեղանունների բառարան, Երևան, 1991, հ. 3, 892–893) a été complètement détruit: la population tout entière a été massacrée, non sans que les femmes et les enfants eussent subi auparavant les outrages, les raffinements de cruauté sadique de la soldatesque turque.

Depuis lors, pendant de longues semaines, la Porte s'est occupée presque exclusivement, comme elle le fait en général, à nier, à ergoter, à rejeter sur ses victimes la responsabilité de ces massacres. Elle a même prétendu que les Arméniens avaient formé des bandes révolutionnaires qu'on appelle Fédais et qu'ils avaient créé une agitation dangereuse dans ce district.

Heureusement, l'Europe n'est plus tout à fait aussi mal informée qu'il y a dix ans; en particulier, un courageux journal a été fondé par les Arméniens et leurs amis, le «Pro-Armenia», qui s'est donné pour tâche d'éclairer l'opinion, de lui apporter toutes les nouvelles qui peuvent nous parvenir de ces pays lointains, mais encore quelquefois ces rumeurs confuses que Disraeli (Benjamin Disraeli (1804–1881), pre-

mier ministre britannique en 1868, 1874–1880), en 1896, au lendemain des massacres de Bulgarie, appelait les «cancans des bazars», mais qui n'en avaient pas moins révélé le crime commis contre une nation tout entière.

À la suite de ces révélations, la presse s'est émue; une conférence internationale de parlementaires et de publicistes a eu lieu à Londres pour essayer de parer au renouvellement du crime de 1894; la diplomatie elle-même, qui est généralement si lente à s'émouvoir, s'est ébranlée. Les ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre ont, à plusieurs reprises, appelé l'attention du sultan sur les périls de la situation et en particulier sur le danger de concentrer dix-huit bataillons de troupes régulières dans les environs de Mouch et du Sasoun.

Malheureusement cette intervention était trop tardive; elle ne pouvait pas être efficace, parce que l'Europe, dans sa faiblesse, avec son inertie coutumière, a permis au sultan de replacer dans les postes mêmes, dans les fonctions civiles et militaires qu'ils occupaient en 1894 et en 1896, au moment du crime que vous n'avez pas oublié, les hommes qui avaient procédé à cette œuvre de sang et de larmes en particulier le maréchal Zeki-pacha (Mehmet Zeki Baraz Kolaç Kiliçoğlu (1862–1943), reponsable de la cavalerie hamidié), qui est encore à l'heure actuelle à la tête du 4^e corps à Erzindjian et le gouverneur ou vali de Bitlis, qui vient d'être nommé récemment et qui n'est autre que ce Férid-bey, (gouverneur de Bitlis), tristement célèbre par la part qu'il a prise aux massacres de Constantinople. Ces hommes n'ont pas été mis pour rien dans les places auxquelles le sultan vient de les appeler. Leur nom à lui seul est tout un programme. Il avaient reçu en outre des ordres précis, positifs, un mandat précis qui était de procéder à l'extermination, au déracinement de cette population à laquelle on ne pardonne pas d'avoir survécu aux massacres de 1896 et à laquelle on pardonne moins encore d'avoir, depuis lors, pris la résolution de résister et de mourir en combattant, plutôt que de tendre le cou comme un mouton qui demeure muet tandis qu'on l'égorge à l'abattoir. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)

Un publiciste français qu'on n'accusera pas assurément de manquer de compétence ou de modération, (le directeur de l'École libre des sciences politiques à Paris en 1906–1912) M. Anatole Leroy-Beaulieu, ayant l'occasion l'autre jour de parler de ces faits à Boston, a déclaré, et je m'associe hautement à ses paroles, qu'il ne pouvait qu'approuver et féliciter le peuple arménien d'avoir enfin pris les armes pour essayer de conquérir des conditions élémentaires de sécurité et de liberté. (Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.)

M. Lasies. Si les catholiques de France se défendaient comme se défendent les chrétiens d'Arménie! (Très bien! très bien! à droite.)

M.F. de Pressensé. Est-ce qu'on les massacre?

Je ne me laisserai pas détourner de ma tâche (Très bien! très bien! à l'extrême gauche) par des interruptions de ce genre. Je ne vois pas quelle analogie on peut établir, à supposer même qu'il existât, comme vous le prétendez sans fondement aucun, une persécution administrative...

M. Fabien-Cesbron. Vous ne faites que le supposer?

M. Henri Savary de Beauregard. Nous vous invitons, monsieur F. de Pressensé, à venir voir ce qui se passe dans nos provinces.

M. Alexandre Zévaès. Où avez-vous été massacré, monsieur de Beauregard?

M.H.S. de Beauregard. Nous pourrions bien l'être dans quelque temps si la situation continue. Mais je vous préviens que nous ne nous laisserons pas faire sans résister. (Bruit.)

M. Alexandre Zévaès. Vous n'êtes pas encore mort sur les barricades.

M.H.S. de Beauregard. Nous ne sommes pas disposés à nous laisser faire.

M.F. de Pressensé. Vous me permettrez de passer sur cet incident et de continuer à vous parler, non de fantaisies d'opposition, mais des victimes trop véritables d'un massacre trop réel. (Très bien! très bien à gauche.)

Zeki-pacha et Férid-bey avaient reçu l'ordre de procéder à l'extermination de la population arménienne des districts de Mouch et du Sasoun. Il s'y sont pris conformément à la méthode toujours en usage en Turquie. Quand on veut exterminer une population, on commence par lui demander le recouvrement non pas seulement des impôts de l'année courante, mais de ce qu'on appelle les arriérés d'impôts qui, sans aucune espèce de prescription, peuvent remonter jusqu'à dix, douze et quatorze ans.

À l'heure actuelle, on a l'audace de demander, dans le district du Sasoun, aux survivants et aux héritiers des victimes de 1894, le paiement de la dîme qu'ils ont payée deux ou trois fois dans cette année malheureuse et dont, naturellement, on n'en leur avait pas délivré de reçus. Ces populations sont en proie au désespoir parce qu'elles se voient arracher de la bouche le dernier morceau de pain. Elles ont résisté, elles ont foré des bandes qui ont occupé un certain nombre de villages et de points stratégiques sur les hauteurs du Taurus arménien, où niche, comme une citadelle escarpée, le Sasoun. C'est à ce moment qu'a commencé l'opération sur laquelle j'appelle l'attention de la Chambre. Dans les derniers jours de février le village de Hounan avait été détruit; puis Zeki-pacha, vers avril, a mobilisé d'un seul coup les forces dont il dispose, c'est-à-dire les réguliers du 4^e corps, les hamidiés qui ne sont pas autre chose que des régiments de bachi-bouzouks, et enfin les Kurdes qui sont des barbares nomades, et il les a lancés à l'assaut des villages du Sasoun.

Je ne dis certes pas que les sanglants holocaustes qui ont été offerts aient été purement et simplement des massacres; il y a eu, et j'en loue hautement les Arméniens, des combats, des combats inégaux, puisqu'ils étaient presque désarmés, mais de ces combats sans lesquels un peuple ne conquiert pas son droit à la vie.

Ils n'ont pas voulu, comme en 1894, succomber sans même avoir essayé de se défendre et de protester. Ils l'ont fait sans remporter un succès impossible et, dès le mois d'avril, voici en quelque sorte, jour par jour, le récit du martyrologe de ce malheureux petit peuple.

Le 10 avril, c'est l'attaque brusque d'un village qui s'appelle Gelieguzan (Gyalleguzan, dans le sous-district de Chatakh, à 22 km au sud-ouest de Mouch, sur le ver-

sant du mont Andok (au sud-ouest de Mouch, altitude 2812 m), où l'on élevait du bétail et cultivait de noix. Il comptait 17 quartiers et abritait 1.000 Arméniens dans les années 1890 – Հակոբյան Թ.Խ., Մելիք-Բախշյան Սո.Տ., Բարսեղյան Հ.Խ., հ. 1, 817), par les Kurdes; le 12 avril, ces Kurdes sont repoussés avec de grosses pertes par les Sasouniotes et les habitants de deux villages voisins; le 20 avril, le vali arrive sur les lieux et se fait immédiatement livrer les notables, les évêques et les Arméniens d'une condition aisée; le 23 avril, départ brusque du Sasoun, du vali, des évêques et des notables qu'on emmène comme otages et qu'on enferme dans des prisons où la plupart d'entre eux, en butte à des privations et à des tortures sans nom, sont restés depuis lors; le 25 avril on commence le siège du village de Semal (dans une région pittoresque, sur la rive gauche de la rivière du même nom, à 22 km au sud-ouest de Mouch, sur versant nord d'Andok. Ses habitants Une église datant 1394 et une école étaient en activité pour plus de 1.000 Arméniens qui cultivaient des céréales et élevaient du bétail. On héroïquement défendu leurs foyers en 1894, 1904 et 1915 – Հակոբյան Թ.Խ., Մելիք-Բախշյան Սո.Տ., Բարսեղյան Հ.Խ. 1998, հ. 4, 566), dans lequel se sont réfugiées les bandes arméniennes, sous le commandement de l'héroïque Andranik; le 28, c'est l'investissement de Gelieguzan où les Arméniens se sont concentrés en masse, combattants et population civile. Ce Gelieguzan, dont je vous en dirai tout à l'heure la tragique histoire, en 1894, les Turcs attaquent ce village avec 12,000 hommes de troupes régulières, 26,000 Kurdes et 15 canons.

Les Sasouniotes ont résisté pendant plus de huit jours avec un courage admirable sous les ordres d'Andranik (Ozanian, 1865–1927 un leader du mouvement de libération et un héros national, à partir de 1899 le chef général des forces de défense, en 1914 le commandant du 1^{er} détachement de volontaires arméniens de 1.200 combattants, en janvier 1918 le commandant de la 1^{ère} division de choc séparée de 14 mille personnes et un Major général de l'armée russe), de Vahan (Manvelian 1875–1879 – 1904, une figure du mouvement de libération dans Van-Sasoun et un Fédai, partisan du soulèvement général, en 1904 l'un des chefs de la défense) et de Gevorg (Tchavoush 1870–1907 un commandant Fédai exceptionnel, à partir des années 1880 membre du premier groupe dans la province de Bitlis d'Arabo; il a défendu Sasoun en 1891–1894, 1896, 1900–1901, 1904–1907; en 1904 commandant du front régional sud).

Après l'assaut commencé le 5 mai, la population valide, considérant qu'elle ne peut plus prolonger utilement sa résistance, se retire en masse sur une montagne voisine, l'Andok, qui était encore couverte de neige. Elle emmène avec elle toute la portion de la population féminine suffisamment mobile et qui pouvait s'exposer aux fatigues et aux dangers de la route. Malheureusement, elle dut laisser derrière elle une portion, un trop grand nombre de femmes, de vieillards et d'enfants, et c'est alors que, dans ce village prédestiné se sont produits une fois de plus les odieux attentats qui, en 1894, avaient déjà soulevé la conscience du monde civilisé: toute cette population a été assassinée jusqu'au dernier enfant sous les yeux, par les ordres de Zeki-pacha.

Après cette catastrophe, vous comprenez, messieurs, que les Arméniens, qui n'ont pu faire parvenir que lentement et difficilement ce récit et leur protestation en Europe, espèrent – autrement ils désespéreraient – que cette fois-ci la France et l'Europe n'assisteront pas inertes, indifférentes, impuissantes au renouvellement de ces crimes. (Applaudissements.)

C'est à nous qu'ils s'adressent et je sais d'avance quelle sera la réponse qu'on nous fera. Je le sais parce que je connais les habitudes de la diplomatie ottomane; elle commence d'abord par nier en bloc les faits, puis quand elle est forcée d'en reconnaître une partie, elle s'efforce de les atténuer; puis quand elle est forcée dans ses derniers retranchements, elle prétend que les vrais coupables, ce sont les victimes. Est-ce que nous pourrions accepter les prétextes, les défaites, les mensonges qui ont malheureusement suffi en 1894 à arrêter et à briser l'action nécessaire de la diplomatie européenne et française? Non, nous ne le pouvons, nous ne le ferons pas. Nous ne le pouvons pas parce que nous connaissons trop les procédés normaux de la diplomatie ottomane, mais surtout et avant tout, parce qu'il ne s'agit pas en l'espèce de faits nouveaux sur lesquels, malgré tant d'expériences décisives, une erreur pourrait, à la rigueur, être excusable. En fait, nous assistons à la reprise, à la récurrence d'un grand crime dont les détails, en quelque sorte stéréotypés, se reproduisent avec une exactitude incroyable sous nos yeux. (Applaudissements.)

C'est l'histoire de 1894 et de 1896 qui recommence, ce sont les mêmes lieux, le Sasoun, Mouch, ce sont les mêmes villages, Geliuguzan, Talvorik (centre d'une communauté rurale sur le versant ouest du mont Frfrkar à 35 km au sud-ouest de Mouch. En 1894–1895 plus de 600 femmes y furent assassinées et 400 maisons incendiées. En 1904 cette communauté comptait 15 villages, comptant 300 maisons et 1.600 habitants, protégée par Gevorg Tchavouch. On y cultivait du mil, du blé, de l'orge, du tabac; transformé le fer – Հակոբյան Թ.Խ., Մելիք-Բախշյան Սո.Տ., Բարսեղյան Հ.Խ. 2001, հ. 5, 16–17), Semal, d'autres que je vous nommerai tout à l'heure. Ce sont les mêmes hommes. Zeki-pacha, Ferid-bey.

Il n'y a de changé qu'un certain nombre de victimes, parce que quelques-unes ont eu la fortune, oui la fortune, de succomber du premier coup et de ne pas être exposées avec les survivants à la récurrence par ordre du grand assassin.

Est-ce qu'à l'heure actuelle, en présence de ces souvenirs de ce qui s'est passé en 1894, nous n'avons pas une leçon immédiate à tirer de ce précédent?

Permettez-moi de vous rappeler rapidement les événements de cette époque. Alors aussi le fisc avait engagé avec zèle le recouvrement d'un arriéré prétendu d'impôts sur les Arméniens que l'on accusait de ne les avoir pas payés depuis un certain nombre d'années. On s'empara de leurs ressources, de leurs moutons, de tous leurs biens. Puis survinrent les Kurdes qui réclamaient à leur tour les prestations abusives et coutumières qu'ils ont l'habitude de prélever sur les Arméniens. Ceux-ci, dans la naïveté de leur cœur, s'adressèrent aux autorités ottomanes pour en obtenir l'aide et protection. Ils étaient allés au vali de Bitlis, Taksin-pacha et lui avaient de-

mandé l'envoi de troupes. Le vali de Bitlis les a renvoyés à celui de Diarbekir, Moustapha-pacha et celui-ci intervint, pour reprendre en effet sur les Kurdes le butin, mais le garder pour lui-même, si bien qu'on se trouvait dans cette situation que les Arméniens étaient dépouillés jusqu'à leur dernier sou et que les Kurdes étaient furieux contre eux.

Aussi au printemps de 1894, les événements se précipitent. Zeki-pacha, qui commandait déjà le 4^e corps, mobilise ses forces et commence une battue générale; il lance comme une meute, ses troupes: réguliers, Kurdes et hamidiés sur les montagnards du Sasoun et de Mouch. Peu à peu toute la population dut se concentrer sur deux ou trois points fortifiés. Et c'est déjà à Talvorik et à Gelieguzan, là même où s'est passé le drame du 5 mai dernier, que se déroule en 1896, sous les yeux et par les ordres de ce maréchal assassin, une tragédie inoubliable. On n'a pas oublié en France et en Europe, cette scène affreuse: quand Zeki-pacha apprenant que des centaines d'Arméniens armés s'étaient réfugiés dans la montagne, leur promit la vie sauve; puis quand ils furent venus à lui, désarmés, ayant eu la naïveté de croire à sa parole, il fit creuser une fosse devant le village de Gelieguzan et il y fit entasser pêle-mêle des centaines d'Arméniens morts, blessés, vivants: tous ceux qui ont eu la photographie de cette épouvantable tragédie sous les yeux, ne l'ont pas oubliée; ils en demeureront, hantés jusqu'à leur dernier jour et il leur est difficile de comprendre que la diplomatie ait permis à Zeki-pacha de reprendre son commandement et son œuvre de sang. (Applaudissements.)

M. Fabien-Cesbron. C'était plus intéressant que la créance Tubini-Lorando (en 1890, les Constantinopoliens, les banquiers Jean Lorando (1846–1922) et Anthony Bernard Tubini (1862–1912) reçurent des concessions pour la construction et l'exploitation des quais, de remorqueur et des lignes de tramway dans la capitale en échange d'un emprunt accordé au Sultan. Abdul Hamid sabotait le projet et ordonna que soient revendus ces quais dans des conditions défavorables aux Français. Ils se dirigèrent vers leur ambassade. En 1901, le ministère français des Affaires étrangères intervient. Le sultan imposa alors des droits d'importation sur 245 écoles françaises et 360 institutions caritatives dans l'Empire ottoman. Paris exigeait que soient remplies des obligations financières et un firman sur la libre importation de leurs écoles. Du 21 août au 10 novembre 1901, il rompt les relations diplomatiques, occupant le douane de l'île de Mytilène jusqu'au 11 novembre pour payer les dettes turques. En définitive, la Porte a levé les interdictions et a satisfait les demandes des banquiers, soit 344.500 livres turques. Lors des auditions parlementaires du 4 novembre 1901, Marcel Sembat (député de 1893 à 1922) indiqua qu'il serait mieux d'intervenir en faveur des Arméniens occidentaux. Député de Paris en 1893–1919, puis Président de l'Institut de France, Denys Cochin attribuait le premier rôle dans ce problème à la Russie, et le ministre des Affaires étrangères Delcassé a ajouté que le sort des Arméniens exigeait le partenariat des autres puissances européennes. La Chambre des députés n'a pris aucune mesure en faveur des Arméniens, alors que son membre depuis 1885, fondateur du Parti socialiste français J. Jaurès a critiqué dans

un article extensif la politique de son pays: comment on peut protéger les écoles ecclésiastiques françaises, si nous ne promettons pas de protéger leurs 87.750 élèves à leur domicile? – Shorrock W.I. 1976, *French Imperialism in the Middle East: The Failure of Policy in Syria and Lebanon, 1900–1914*, Madison WI, 23–32).

M.F. de Pressensé. L'Europe a fini lentement, tardivement, par apprendre la vérité. Ces faits s'étaient passés au mois d'août 1894, et c'est au mois de novembre 1894 que l'opinion publique a été saisie pour la première fois.

Qu'a fait la Porte à ce moment? Elle a commencé par tout contester, puis elle a déclaré qu'elle s'était trouvée en présence de bandes révolutionnaires, qu'elle avait eu la main légère et que les Arméniens s'étaient eux-mêmes massacrés. C'est l'argument que nous retrouvons à l'heure actuelle. Enfin, quand la France, l'Angleterre, la Russie, quand les puissances ont insisté, quand elles ont demandé que l'on nommât une commission, une délégation chargée de procéder à une enquête sur les lieux, savez-vous ce qu'avait osé formuler la Porte? Elle avait, sous les chefs suivants, eu l'audace de présenter les raisons qu'elle croyait avoir de procéder à ce qu'elle appelait une répression. C'étaient la formation de bandes révolutionnaires, le refus de l'impôt, la distribution de poudre et de plomb, les rassemblements sur la montagne des Fédaïs, c'est-à-dire des Arméniens qui avaient l'audace de résister, l'incendie de leurs propres villages par les Arméniens eux-mêmes, la résolution de ces méchants d'exterminer – comme Judith ce pauvre Holopherne – les soldats turcs, c'était enfin leurs attaques sans prétexte contre les troupes impériales.

On procéda à une enquête; on voulut bien examiner sérieusement les articulations fournies par la Porte pour couvrir les crimes commis. Les consuls de France, de Russie, d'Angleterre qui procédaient simultanément à cette enquête, déclarèrent officiellement qu'en fait, la propagande révolutionnaire n'avait point été exercée, que l'impôt avait été régulièrement perçu et qu'en ce qui touche la question des munitions, l'obligation naturelle pour les Arméniens de se défendre, leur avait fait un devoir de s'en procurer. Sur tous les points, il fut ainsi répondu victorieusement aux articulations de la Porte et ce ne sont pas seulement des publicistes, mais nos représentants diplomatiques ou consulaires à l'étranger qui furent saisis d'une indignation si vive qu'ils écrivirent, pour le soulagement de la conscience française, certaines paroles que je demande la permission de vous lire, elles restent aussi vraies à l'heure actuelle qu'il y a dix ans.

C'était tout d'abord un consul (général) de France (à Erzerum en 1891–1897, puis à Tabriz en 1897–1906; Chevalier de la Légion d'Honneur en 1899, ordonné pour l'organisation de secours aux Arméniens persécutés: <https://www.chiswickauctions.co.uk/auction/lot/453-a-collection-of-archival-documents-of-the-french-consul-at-tabriz-1897---1903-mandate/?lot=198413&sd=1>; téléchargé le 30.08.2025), M. (Pierre Abel) Bergeron (1855-1925), qui écrivait ce qui suit: «La responsabilité certaine retombe tout entière sur le gouvernement et sur ses fonctionnaires.»

Puis c'était le chargé d'affaires de France M. (Jules Toussaint) de La Boulinière (1849–1925, servi à Constantinople – France, Ministère des Affaires étrangères 1898, Documents Diplomatiques, Affaires d'Orient, Paris, 37, 39), qui écrivait au ministre d'alors, M. (Albert Auguste Gabriel) Hanotaux (1853–1944, ministre des Affaires étrangères en 1894–1898):

«La mauvaise fol[ie] et l'hésitation du gouvernement ottoman ont amené la question à un point où les mesures les plus énergiques et les plus nettes pourraient seules avoir la chance d'enrayer le mouvement... Le changement des autorités de (palais à Constantinople, construit par Karapet, Nikoghos et Sargis Palyans, Ohannes Serverian; la résidence officielle ou privée du sultan en 1853–1922 Dolma) bahtchté s'impose ainsi que l'introduction des réformes dont le sultan devrait sans retard prendre l'initiative.»

Il y a plus de dix ans que ces faits se sont passés et que ces paroles ont été prononcées, et ce qu'il y a de décourageant, d'énervant et de désespérant dans cette question d'Orient, c'est précisément cet éternel recommencement, ce piétinement sur place auquel nous sommes toujours condamnés.

L'Europe ne se contente pas d'accepter, comme si c'était des réformes nouvelles, la promesse de mesures qui ont déjà été vingt fois promises, dont on a déjà cent fois annoncé l'application; elle ne se contente pas de cela, elle prend, elle feint de prendre au sérieux les misérables et mensongères redites par lesquelles la Porte essaie de couvrir la récidive de ses crimes les plus odieux. (Applaudissements.)

Je me demande si, à l'heure actuelle, en présence d'un attentat qui, sachez-le bien, n'est qu'un recommencement, nous nous enfermerons de nouveau dans la méthode qui nous a si mal servi de 1895 à 1896.

Je sais bien que nous avons à l'heure actuelle au banc du Gouvernement, un ministre des Affaires étrangères qui partage, dans une très large mesure, nos sentiments. Je sais qu'il a fait preuve, chaque fois qu'il l'a pu, d'une très réelle bonne volonté à l'égard de ces populations arméniennes. Je sais que, quand nous l'avons pressé de nommer des conseils nouveaux qui puissent aller en quelque sorte rassurer les populations par leur présence sur tous les points du Sasoun et du Mouch, il l'a fait avec empressement.

Mais quelle que soit la bonne volonté, il y a des mesures qui, si elles demeuraient des demi-mesures, sont plus dangereuses que l'inaction. Avoir désigné ses consuls, pour n'en faire purement et simplement que des témoins impuissants et inactifs, c'est pire que si la France n'avait pas là de représentants. (Applaudissements sur divers bancs.)

Des représentations, vous en avez fait et énergiquement. La France, du reste, n'a pas été seule à en faire: elle a vu s'associer à elle la Russie, l'Angleterre et d'autres puissances. Mais le sultan sait ce que valent ces protestations, quand il n'y a pas derrière elles la ferme résolution d'aboutir et de ne pas reculer devant des actes s'ils devenaient nécessaires.

M. Lucien Millevoye. Alors, quelle serait la sanction?

M. Jules Dansette. Il serait intéressant de savoir ce qu'il faudrait faire.

M.F. de Pressensé. Permettez-moi de mener moi-même ma discussion.

À l'heure actuelle, il se trouve qu'on a promené le pavillon français sur les côtes d'Orient et d'Asie-Mineure; la flotte française est précisément, en ce moment, je crois, à Constantinople et, pour ma part, permettez-moi de le dire, je ne trouve pas très heureux que ce soit justement à cette heure qu'elle reçoive, qu'elle accepte l'hospitalité du sultan. Mais laissez-moi vous demander s'il sera désormais établi, comme une loi inviolable de la République française, que l'on peut employer les forces navales de la France, pour opérer le recouvrement des créances pécuniaires de tel ou tel particulier ... (Très bien! très bien! sur divers bancs à l'extrême gauche et à droite.)

M.T. Delcassé, ministre des Affaires étrangères. Je comprends que de ce côté de la Chambre (l'extrême gauche), on applaudisse, mais pas de ce côté (la droite).

M. Lasies. Pourquoi? Nous ne devons rien ni à M. Lorando ni à M. Tubini.

M.T. Delcassé. Ni moi non plus! (On rit.) Vous auriez dû vous souvenir qu'avant de quitter Mitylèn, j'avais exigé du sultan la confirmation, le renouvellement et l'extension des capitulations.

M. Denys Cochin. Oui, mais presque en même temps vous exigiez le contraire du bey de Tunis.

M. Francis de Pressensé. Je vous demande d'appliquer à un cas infiniment plus grave, à un cas qui intéresse à la fois l'humanité, le droit des gens, le respect des traités et notre prestige en Orient, la méthode que vous avez employée quand il s'agissait des créances en tout cas moins intéressantes dont j'ai parlé. (Applaudissements sur les mêmes bancs à l'extrême gauche et à droite.)

Il y a des créances plus sacrées que celles-là; ce sont les créances morales, politiques, internationales, juridiques que l'Europe entière possède sur le sultan. Ne vous y trompez pas, monsieur le ministre, si actuellement vous commettez la faute d'accepter les prétextes et les défaites, tranchons le mot, les mensonges du sultan, nous n'aurons pas seulement sur la conscience – ce sera déjà un poids assez lourd; je ne sait, je n'ai pas besoin de savoir si c'est 3,500 ou 5,000 cadavres d'Arméniens tués au Sasoun; souvenez-vous que les massacres du Sasoun en 1874, parce qu'on n'a pas remédié à temps à un mal, parce qu'on n'a pas exigé la révocation immédiate de Zeki pacha et de Ferid-bey ni l'application intégrale de l'article 61 du traité de Berlin n'ont été qu'un lever de rideau sanglant. L'Europe n'a pas seulement eu à porter la responsabilité des 6,000 Arméniens tués, au Sasoun en 1854, elle a assumé celle des 30,000 cadavres couchés par les ordres du sultan dans toute l'Arménie, celle de l'assassinat d'une nation presque entière. (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.)

M. Lucien Millevoye. Ce système d'extermination méthodique est toléré par le Gouvernement français.

A gauche. Et par les autres Gouvernements aussi!

M. François Deloncle. Nous ne sommes pas seuls en Europe. Il ne faut rien exagérer.

À droite. Il faudrait cependant que quelqu'un donnant l'exemple.

M. Lasies. M.F. de Pressensé va indiquer suministre les moyens à employer.

M.F. de Pressensé. Si vous ne voulez pas laisser recommencer un grand crime qui ne pas seulement un attantat contre l'humanité, mais qui est un danger suprême pour la paix de l'Orient et pour la paix du monde, puisque vous pouvez compter actuellement sur la coopération efficace de deux tout au moins des grandes puiissances signataires du traité de Berlin, l'Angleterre et la Russie, je vous demande de bien vouloir faire à Constantinole les représentations nécessaires; je vous demande de les appuyer, au besoin, par la démonstration par laquelle vous avez obtenu satisfaction il y a quatre ans (Très bien! très bien!), je vous demande de nous rassurer sur un avenir qu'actuellement vous pouvez encore conjurer, mais qui, demain, vous aurait échappé comme à nous. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à droite.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M.T. Delcassé, ministre des Affaires étrangères. Avant de parler des faits qui ont motivé la question de notre honorable collègue, je tiens à rappeler après lui à la Chambre que le Gouvernement de la République, soucieux de la signature qu'il a mise, en 1878, au bas du traité de Berlin, a offert plusieurs fois dans ie cours des dernières années, et qu'il n'a pas mesuré son concours pour assurer l'exécution des dispositions tant de l'article 23 de ce traité qui vise la Macédoine, que de l'article 61 qui a trait aux régions de l'Asie mineure plus particulièrement habitées par des Arméniens.

En ce qui concerne l'Arménie, bien que nos intérêts commerciaux ne le réclamaient point – je vous prie de le croire – uniquement pour témoigner de la sollicitude de la France, j'ai augmenté le nombre de nos agents dans les districts qui la composent. C'est ainsi que notamment le 13 septembre 1903, j'ai créé un vice-consulat à Van et que le 23 janvier de cette année, j'ai institué un autre consulat à Kharpout. La Russie et l'Angleterre en ont fait autant. La présence de ces consuls a été un véritable soulagement pour les populations; et plusieurs fois les craintes qui nous avaient été exprimées par nos agents ont été dissipées après une intervention prompte et énergique à Constantinople.

J'ai même, il y a deux ans – l'honorable M.F. de Pressensé ne l'ignore pas – organisé une mission spéciale qui a parcouru les régions qui nous avaient été désignées comme étant menacées par les Kurdes, instruments, disent les uns, terreur, disent les autres, des autorités ottomanes et qui, peut-être, sont simultanément ou tour à tour l'un et l'autre.

En tout cas, cette mission a eu de bons effets et la population nous a marqué qu'elle le reconnaissait et l'honorable M.F. de Pressensé est certainement le dernier à ne pas le savoir.

J'arrive aux événements du Sasoun. Comme l'a dit M.F. de Pressensé, le Sasoun est un district montagneux d'un accès très difficile, où s'élève une quarantaine de villages de populations en grande majorité arméniennes.

C'est là que s'étaient réfugiées plusieurs bandes d'Arméniens révolutionnaires ou Fédais, après plusieurs rencontres avec les Kurdes ou les troupes turques, à Mouch, à Bitlis et dans les environs de Van. Ces Fédais sont un peu aux Arméniens ce qu'étaient, l'année dernière, les révolutionnaires bulgares aux paysans de Macédoine: des frères, sans doute, mais à la main rude, au geste impérieux, qui dictent des lois, ordonnent des levées d'hommes, font des réquisitions en vivres et en argent et ne souffrent pas de résistance. De sorte que les Arméniens paisibles se trouvent à la fois subir et les Turcs qui les oppriment et les Fédais qui veulent les délivrer.

Pour briser la révolte, les troupes turques ont reçu, dans les derniers jours du mois d'avril dernier, l'ordre de cerner le Sasoun, puis elles en ont escaladé les pentes, à la rencontre des Fédais,

Vous avez entendu le récit que de ces événements a reçu et qu'a fait l'honorable M.F. de Pressensé. Je ne crois pas que notre collègue veuille se porter garant de l'absolue véracité de ce récit ni contester que la passion, une passion bien explicable, l'a dicté plus que le souci scrupuleux de l'exactitude.

Moi, j'ai le devoir de donner connaissance à la Chambre du rapport que j'ai reçu lundi soir de notre ambassadeur à Constantinople.

M.F. de Pressensé. Rappelez-vous 1894, monsieur le ministre. Votre prédécesseur a reçu des rapports disant que rien ne s'était passé que de régulier et on a appris trois mois après qu'il y avait eu du sang versé.

M. le ministre. Vous allez voir, mon cher collègue, qu'il n'est pas dit qu'il ne s'est rien passé d'irrégulier.

M.F. de Pressensé. Non; mais enfin on diminue l'importance des faits.

M. le ministre des Affaires étrangères. Voici le rapport que j'ai reçu lundi et qui est daté du 31 mai: «Des renseignements communiqués à l'ambassade soit par notre consul à Van, soit par le gérant du vice-consulat d'Erzeroum, soit par le...» – je demande la permission de taire le nom, il s'agit d'un étranger que je ne veux pas désigner aux colères (Très bien! très bien!) – «...il résulte, d'ailleurs, qu'aucune analogie ne saurait être établie entre les événements actuels et ceux de 1894. Le mal n'affecte plus, cette fois, un caractère général et paraît avoir été déterminé par une série d'incidents locaux.

Il est certain qu'il y a eu entre la troupe et les Arméniens des combats fréquents, et que la répression a été très dure; un certain nombre de villages a été incendié, notamment ceux de Chénik (de 120 maisons dans le sous-district de Chatak, avec une école, une église et de vastes champs de blé; il comptait jusqu'à 1000 habitants – Հակոբյան Թ.Խ., Մելիք-Բախշյան Ստ.Տ., Բարսեղյան Հ.Խ., հ. 4, 110), Sémal et Alian (la communauté de Gelieguzan, dans les années 1890 englobait plus de 10 quartiers ruraux à la source de Khoulp – Բաղայան Գ. 2017, V), dont les troupes se sont emparées après plusieurs combats; tous trois ont été brûlés et réduits en cendres. De même, pour le village de Guéliguzan qui était rempli de réfugiés des

deux sexes; il a été pris après une résistance désespérée et entièrement détruit. C'est sa reddition qui a mis fin à la résistance armée des Arméniens du Sasoun...»

M.F. de Pressensé. Il n'y en a plus!

M. le ministre. ...«Toutefois, les renseignements qui sont jusqu'à ce jour parvenus à Constantinople sur les événements revêtent un caractère d'incertitude tel qu'il n'est pas possible encore d'évaluer même approximativement le nombre de villages détruits. Tandis que le grand vizir (Mehmed Ferid pacha), qui pourtant aurait intérêt à ne pas grossir les faits, reconnaît que vingt-cinq villages» – c'est le chiffre que vous avez donné, mon cher collègue – douze et treize, «ont été incendiés, dont douze peuplés exclusivement d'Arméniens, Grégoriens et treize à population mixte, le...» – je passe toujours le nom – «...ne parle que de quinze villages détruits. Il est vrai qu'il craint le même sort pour d'autres villages du district de Khian dans lequel opéraient les troupes de Salih (Hulusi)-pacha (1864–1939), ministre de la guerre en 1909–1910).

«Dans les journées des 6 et 7 mai, six cents fugitifs (femmes, enfants et vieillards) provenant des villages détruits dans le Sasoun, sont arrivés à Mouch escortés par des soldats. La ville est pleine de ces réfugiés, qui vont partout demandant l'aumône, et l'on y annonce l'arrivée prochaine de nouveaux convois d'Arméniens du Sasoun, que la troupe, redevenue maîtresse de la montagne, refoulerait vers Mouch.

«Le nombre des victimes de ces événements ne peut pas non plus être évalué. On a parlé de plusieurs milliers. Je crois que c'est là une exagération. Le ... ne fait aucune évaluation et constate seulement que parmi les Arméniens réfugiés à Mouch on ne voit que des vieillards, des enfants ou des femmes. Il se demande dès lors ce que sont devenus les hommes jeunes et valides capables de prendre les armes. Rien ne prouve qu'ils aient tous été tués; ils peuvent avoir fui par les sentiers de la montagne et tenté de gagner la frontière; déjà on signale le retour de quelques-uns d'entre eux dans les cazas qu'ils avaient abandonnés.

«Le mal est grand, on ne saurait le contester, mais il ne faut pas l'exagérer, ni assimiler les événements actuels à ceux de 1894. (Interruptions à l'extrême gauche); il n'est pas douteux que la répression a eu pour conséquence la mort d'un très grand nombre de révoltés et aussi de paysans paisibles qui habitaient les mêmes villages que les Fédäïs.

«Quant à la venue des Kurdes, on ne peut encore s'expliquer clairement à quelles circonstances locales a été due la facilité qui leur a été donnée assez souvent de précéder les troupes, quelquefois de les suivre, car je sais, et d'autres de mes collègues savent que le grand vizir a adressé, quant à lui, au gouverneur du vilayet, les instructions les plus précises et les plus fermes pour que faction se limite à l'intervention de la troupe régulière seule, à l'exclusion de tout autre élément.

«Conformément à vos Instructions, j'ai donné l'ordre à notre consul de Van de rester à Mouch avec ses collègues de Russie et d'Angleterre jusqu'au jour où le calme sera complètement rétabli dans le Sasoun.

«Il ne paraît pas qu'il doive y avoir une nouvelle action militaire. Les troupes ont en grande partie quitté le pays et la présence des consuls commence à rendre aux habitants quelque confiance. Il est d'ailleurs utile que nos agents complètent sur place leur enquête sur les faits passés pour qu'ensuite nous puissions intervenir auprès du gouvernement ottoman en toute connaissance de cause.»

Voilà le récit qui nous est fait par notre ambassadeur.

Je dois dire que les renseignements qu'il nous donne concordent avec ceux qu'on a reçus à Londres et à Pétersbourg.

L'honorable M.F. de Pressensé vous citait tout à l'heure le très court débat qui a eu lieu à la Chambre des communes avanthier; que la Chambre me permette de traduire les trois ou quatre lignes essentielles de la déclaration de l'honorable comte Percy: «D'après les renseignements reçus par le gouvernement de Sa Majesté, douze villages ont été brûlés ou détruits dans le soudjak de Mouch et treize dans le soudjak de Genj. Mais il n'apparaît pas clairement si la destruction est le fait des insurgés ou des troupes turques. Il semble y avoir des raisons d'espérer que le nombre des morts est comparativement faible... Il n'y a pas de doute que la présence des consuls a exercé une action bienfaisante...»

J'ajoute, messieurs, que les rapports parvenus à Saint-Pétersbourg s'accordent aussi à constater que les faits ont été fort exagérés.

– Mais il n'importe, même réduits dans de fortes proportions, il n'en est pas moins lamentable que de pareils faits puissent se produire. (Très bien! très bien!)

Si l'on ne peut refuser à la Porte le droit de réprimer l'insurrection, on peut très justement lui reprocher de maintenir, en dépit de ses engagements formels, une administration telle que l'insurrection semble le seul refuge à des populations exaspérées. (Applaudissements.)

S'il est vrai que les Kurdes ne montrent aucun souci des injonctions des autorités ottomanes, c'est que trop souvent ils ont pu croire que leur désobéissance et même leurs violences envers les Arméniens ne déplairaient point aux autorités ottomanes. (Nouveaux applaudissements.)

M. Massabuau. Comme les socialistes à Marseille. S'ils agissent comme ils le font, c'est parce qu'ils sont persuadés que le Gouvernement les approuvera! (Mouvements divers.) Absolument! C'est la même situation.

Un membre à l'extrême gauche. Demandez cela à M. Cochin!

M. le ministre. Et s'il est inévitable que, dans la répression d'une insurrection, des coups s'égarer sur des êtres inoffensifs, le nombre des victimes innocentes montre trop que les soldats ne s'embarraient pas de faire un choix. (Très bien! très bien!)

Il ne suffit pas de produire pour se justifier les ordres qu'on a donnés; ce qu'il faudrait établir clairement, c'est que ces ordres sont sincères et que ceux-là, tous les premiers, croient à leur sincérité, qui ont pour mandat de les exécuter. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Les événements du Sasoun devaient émouvoir la région environnante. On nous a signalé de l'agitation à Bitlis et des craintes très vives à Mouch. C'est pourquoi j'ai immédiatement fait inviter notre consul à Van de se rendre à Mouch et que je lui ai ensuite donné l'ordre d'y rester tant que sa présence et sa surveillance active resteront nécessaires pour la protection des réfugiés. J'ai lieu de croire que les consuls des autres puissances feront de même.

D'autre part, notre ambassadeur à Constantinople a reçu pour instructions de se concerter sans retard avec ceux de ses collègues qui y sont autorisés – je sais qu'il y en a déjà – et de représenter avec force à la Porte que la répression est terminée, que, loin de poursuivre l'action militaire, il s'agit au contraire d'en secourir les victimes innocentes, et que nos agents, tant que les populations n'auront pas complètement sujet d'être rassurées, resteront dans les localités troublées, qu'ils ne cesseront point de nous informer ni nous d'intervenir auprès du gouvernement ottoman, qui, enfin instruit par tant d'expériences, et devant l'intervention qu'il a rendue nécessaire en Macédoine, devrait bien, dans son intérêt, ne pas nourrir l'illusion que sa responsabilité partout ailleurs ne sera jamais autre chose qu'un mot.

Je prie la Chambre de croire que le Gouvernement ne cessera pas de faire son devoir, tout son devoir. (Vifs applaudissements.)

M. le président. La parole est à M.F. de Pressensé.

M.F. de Pressensé. Messieurs, les déclarations de notre ministre des Affaires étrangères, dans une certaine mais trop faible mesure, ont donné satisfaction à l'auteur de la question qui a été portée à la tribune.

Cependant, en nous lisant le rapport qui lui avait été envoyé par notre ambassadeur à Constantinople, M. le ministre m'a semblé ne pas tenir suffisamment compte du fait que ce qui se passe à l'heure actuelle, soit dans la plaine de Mouch ou dans le district du Sasoun, soit dans les relations diplomatiques de la Porte avec les représentants de l'Europe, reproduit servilement ce qui s'est passé en 1894 et 1895.

On a essayé – comme je l'avais prévu – de réduire la portée des douloureux événements qui ont eu lieu depuis quelques semaines à Mouch et au Sasoun, on a essayé – et je le savais d'avance – de démontrer que la faute en retombait sur les Arméniens eux-mêmes et les Fédais. A ce propos, je remercie M. le ministre d'avoir bien voulu proclamer à la tribune que pour les Arméniens comme pour les autres peuples opprimés, il y a des cas dans lesquels l'insurrection est le plus sacré et le premier des devoirs. (Applaudissements à l'extrême gauche. – Applaudissements ironiques à droite.)

M. Massabuau. C'est dans la Déclaration des droits de l'homme.

M. Lasies et plusieurs membres à droite. Très bien!

M.J. Jaurès. Bah! vous ne bougerez pas!

M. Henri Savary de Beauregard. Vous n'osez guère, vous non plus!

M.J. Jaurès, ironiquement. Nous sommes les maîtres! (Bruit à droite et au centre.)

M. Jules Dansette. Dans tous les cas, ce n'est pas vous, monsieur J. Jaurès, qu'on voit à la tête des émeutiers. Vous laissez les malheureux en avant!

M.F. de Pressensé. Vous me permettrez, messieurs, d'écarter une fois de plus la très mauvaise plaisanterie qui consiste à assimiler à un degré quelconque aux souffrances d'une population en butte, comme la population arménienne, aux cri mes, aux attentats d'un gouvernement, les griefs plus ou moins insignifiants et ridicules des classes possédantes et des partisans en France. (Applaudissements à l'extrême gauche. – Bruit à droite.)

M. Lasies. La liberté n'est-elle donc pas pour vous aussi sacrée que la vie?

M.F. de Pressensé. Tout en accueillant avec satisfaction les déclarations qui nous ont été faites et, en particulier la promesse de maintenir sur les lieux les consuls de France, en même temps que le consul des autres puissances, qui ont créé des postes dans ces districts depuis quelques années, je ne peux pas perdre de vue – comme je l'ai dit – que si ces consuls doivent être désarmés, impuissants, inactifs, inertes, s'ils ne doivent qu'enregistrer purement et simplement les faits qui se passeront sous leurs yeux, il n'y aura rien de gagné pour les populations arméniennes, ou plutôt, il y aura une sorte de consécration tacite de ces crimes. Ce qu'il faut, c'est d'obtenir la révocation immédiate – quelle ironie dans ce mot! La révocation que l'on demandait déjà en 1894, et qui n'a pas été obtenue depuis, de Zeki-pacha et de Ferid-bey.

Tant que nous ne l'aurons pas obtenue, tant que nous n'aurons pas fait prononcer la destitution des hommes de sang à la tête de l'armée et de l'administration dans cette région infortunée, les mêmes crimes se répéteront sous une forme chronique ou sous une forme aiguë, quoi que l'on fasse et quoi que l'on dise.

Il ne suffit pas non plus de venir d'années en années, de mois en mois, de semaines en semaines, faire des représentations souverainement inutiles au sultan, qui n'en tient pas compte, qui sait ce qu'en vaut l'aune; il est nécessaire de nous placer sur le solide, sur l'expugnable terrain juridique de l'article 61 du traité de Berlin et d'en exiger l'application – après vingt-six ans! Vous en avez les moyens entre mains; vous avez pu, jadis, triompher des résistances du gouvernement ottoman et obtenir de lui qu'il se conformât à vos désirs dans une affaire infiniment moins importante. Je ne puis pas croire, je ne veux pas croire que la France ne mobilise ses flottes et ne déploie l'énergie qui aboutit que quand il s'agit de Tubini et de Lorand! (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.)

M. le président. L'incident est clos.

M. Lucien Millevoye. Alors ce débat n'a pas de sanction! Il fallait interpellier! (Bruit.)»